Liste des documents à fournir pour une inscription à l’école

*Article du code civil 372-2 « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. »*

1. **Fiche d’inscription** complétée et signée
2. **Livret de famille** ou acte de naissance (page Parents + enfant concerné).

En cas de divorce ou séparation, jugement précisant l’autorité parentale et la garde de l’enfant (1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d’autorité parentale) Un document d’identité du représentant légal de l’enfant Recto/Verso pourra être demandé.

1. **Justificatifs de domicile récent de moins de 3 mois (Facture ou échéancier d’eau, d’électricité, de gaz ou de téléphone** , avis d’imposition ou de non- impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d’habitation), quittance de loyer, quittance d’assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile)

Si parents hébergés chez une tierce personne :

* Attestation d’hébergement + document d’identité de l’hébergeant
* Justificatif de domicile de l’hébergeant

1. **Carnet de vaccinations** ou document remis par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations attestant de la situation de la personne au regard des vaccinations obligatoires.
2. **Certificat de radiation** (obligatoire pour une inscription en cours d’année si l’enfant a déjà été scolarisé).

Après avoir fait la démarche en mairie, vous devrez **impérativement prendre rendez-vous auprès de la direction de l’école afin de finaliser l’inscription de votre enfant.**